

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 19 septembre précédent, se sont réunis en salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL (pour les délibérations 152 à 169), Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Joel KMIECZAK ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE

ABSENTS :

Nathalie DUCHATEAU

Annie CARINCOTTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30 septembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 169 – PASS JEUNES

Madame Isabelle KASTELIK, adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le « pass jeunes » a été instauré lors de la séance du 22 septembre 2020 et permet à chaque jeune calonnois âgés de 3 à 25 ans de bénéficier, notamment, d'avantages et de réductions chez les commerçants locaux, de gratuités pour des spectacles ou sorties culturelles et d'une prise en charge à hauteur de 15 euros par adhésion à une association calonnoise (dans la limite de 2 adhésions annuelles).

Sur l'année scolaire 2021/2022, 131 jeunes ont bénéficié de ce sésame contre 111 sur l'année précédente.

Elle propose d'étoffer ce pass et d'inciter les jeunes à utiliser les transports en commun en intégrant à ce dispositif une aide de 15 euros par an pour l'abonnement annuel de transport en commun proposé par TADAO permettant un accès illimité au réseau de bus ainsi qu'aux lignes TER présentes sur le territoire d'Artois Mobilités.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Approuve l'intégration au Pass Jeunes d'une aide de 15 euros par an pour l'abonnement annuel de transport en commun proposé par TADAO,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles dans le cadre de ce dispositif.

Pour extrait conforme,
Le Maire

publié sur le site internet le 20 octobre 2022